

#### 4.1.19 Commune de VAL DE SAANE

**Plus Hautes Eaux Connues : Crue prise en compte : juin 1993, décembre 1999**

**Nombre total de Déclaration d'Etat de Catastrophe naturelle : 9**

*Date (s) : juin 1993, décembre 1992, juin 1993, octobre 1993, décembre 1993, janvier 1995, novembre 1998, décembre 1999, mai 2000 (le 7 au 11)*

**Autres inondations connues (indiquées lors des enquêtes) :**

##### **Crue de décembre 1999**

Impact des inondations :

- particuliers touchés : environ 70 habitations et caves
- artisans, commerçants et agriculteurs sinistrés : 10 commerces, 3 locaux et sites professionnels (Coopérative agricole, pépinière le Houx, SMS)
- collectivités (voiries, bâtiments publics...) : voiries, équipements et locaux communaux (écoles primaire et maternelle, salle communale, chaufferie, mairie, piscine...), maison de retraite...

**Surface / part du territoire communal inondée : 52,2 ha / 3,8 %**

##### **Crue de juin 1993**

Estimation du montant des dégâts (en KF) : 6 000

Impact des inondations :

- particuliers touchés : environ 70 d'habitations et caves
- artisans, commerçants et agriculteurs sinistrés : 8 commerces, 3 locaux professionnels (menuiserie, pépinière, fabrication attelages), cultures endommagées
- collectivités (voiries, bâtiments publics...) : voiries, équipements et locaux communaux (écoles primaire et maternelle, chaufferie, mairie...), maison de retraite...

Le Bourg de Val de Saône est installé en fond de vallée au niveau d'un rétrécissement du lit majeur de la Saône où conflue le Traversin, affluent de la rivière, et au droit du débouché de plusieurs thalwegs importants drainant les plateaux alentours. La configuration géographique des lieux en fait un site particulièrement exposé aux phénomènes d'inondation liés aux effets conjugués des débordements des rivières et des ruissellements. L'occupation humaine importante du champ d'expansion des crues est facteur aggravant.

Val-de-Saône avait vécu en juin 1993 la plus dramatique des inondations jamais survenues auparavant. Mais en décembre 1999, les niveaux atteints étaient en moyenne 20 à 30 cm plus élevés que ceux de juin 1993. Rappelons que les niveaux atteints en juin 1993 étaient 10 à 15 cm supérieurs à ceux de janvier 1995, mais aussi que les ruissellements torrentiels sur les

voiries de juin 1993 ont eu des conséquences très importantes, non observées en janvier 1995 ou même en décembre 1999 (l'estimation du montant global des dégâts occasionnés par la crue de juin 1993 est de 5 à 6 MF, soit plus du double du montant concernant les dégâts de janvier 1995).

En décembre 1999, environ 70 habitations de particuliers ont été sinistrées, divers équipements communaux, des commerces et entreprises ont été noyées sous les flots. Les hauteurs d'eau observées en centre-ville ont atteint fréquemment le mètre et l'ont dépassé aux points bas (abords de l'école maternelle, café des sports...). De nombreux habitants ont été évacués. Des dégâts considérables ont été constatés.

##### **Déroulement de la crue**

A Val-de-Saône, comme dans plusieurs communes de la vallée, les hautes eaux de la fin du mois de décembre se sont traduites par deux inondations successives les 24-25 et 26. Lors de la première le 24 au soir, l'école, le foyer et plusieurs habitations ont été inondés : les niveaux restés stables jusque vers 17-18h00 sont brutalement montés pour atteindre leur maximum entre 22h30 et 00h00. A 2h00, les débordements cessaient. La seconde est survenue le 26 décembre au matin. A 6h00, aucun débordement n'est encore constaté. Vers 7h15-7h30, on note les premiers débordements. En fin de matinée, les niveaux maximum sont atteints. En fin d'après midi, l'essentiel des eaux s'était écoulé.

En décembre 1999, le scénario est globalement similaire à celui de l'épisode de juin 1993. Il était le suivant : L'un des thalwegs les plus actifs se situe à l'Est immédiat du bourg d'Anglesqueville : il s'agit du vallon de Belleville-en-Caux, parcouru par le RD n°25, dont la chaussée a apporté un flot considérable d'eaux boueuses se déversant dans le bourg. Les écoulements ont d'une part rejoint le carrefour avec le RD n°23 en inondant plusieurs commerces de la place, et d'autre part rejoint les flots de la Saône au droit du quartier HLM. Au droit du carrefour entre les RD n°23 et n°25, les eaux traversaient une propriété au niveau d'un porche et s'épalaient en aval dans le quartier du Mont-Varin. Dans ce dernier, les débordements de la Saône gonflés des ruissellements du versant Est (rue du cimetière et RD n°23) ont inondé une trentaine d'habitations de manière inégale.

Au niveau de la confluence avec le Traversin, le pont ne pouvait évacuer la totalité des eaux et les débordements ont atteint deux propriétés avant de passer la rue et d'atteindre puis de traverser la maison de retraite.

Plus en amont, dans le secteur du terrain de foot en amont d'une zone remblayée, on a observé les hauteurs d'eau les plus importantes dépassant 1.50 m et l'ancien moulin aux abords a été submergé par 1.20 m d'eau. Les flots issus du secteur du moulin ont traversé le RD n°2 au droit de la mairie avant d'envahir le quartier des écoles et des HLM.



### Impacts des inondations

L'impact des inondations de décembre 1999 sur la commune de Val-de-Saône est particulièrement important et les sinistres occasionnés chez les professionnels, particuliers et pour la collectivité sont considérables.

Au total, environ 70 habitations ont été sinistrées lors de cet épisode, avec des dégâts inégaux concernant des bâtiments, des garages, des sous-sols ou des constructions habitées. Les planchers habités ont été recouverts par des hauteurs d'eau allant de quelques centimètres à 1,40 m. Environ la moitié des habitations concernées se trouvent dans le quartier du Mont Varin.

Au total, 13 commerçants et artisans de la commune ont été sinistrés. Les principaux équipements communaux ont été touchés.

Vers l'amont, l'habitation du Vieux Moulin a été certainement celle la plus touchée, avec plus de 1,20 m d'eau à l'intérieur. En outre, les courants violents traversant la propriété ont amplifié les dégâts.

L'ampleur des impacts sur cette propriété semble en partie liée à l'existence d'un secteur remblayé en bordure du RD n°2 ayant retenu les eaux au niveau du terrain de foot (niveaux supérieurs à 1,50 m) et contraint le flot à contourner ce secteur par la droite. Le garage Renault jouxtant la zone remblayée a été inondé par 80 cm d'eau.

En aval immédiat, le flot traversait le RD n°2 et inondait l'ensemble de la rive convexe. Une hauteur d'eau moyenne de 50 à 70 cm a été observée, mais elle atteignait fréquemment le mètre près de la rivière et le dépassait aux points bas (abords de la maternelle, café des sports...). De nombreux équipements communaux ont été sinistrés : mairie (50 cm), école primaire (50cm), foyer communal (>1 m car dans un creux), la piscine (30 cm environ), la chaufferie, mais aussi l'école maternelle (environ 50 cm) sur la rive opposée.

Plusieurs logements des rez-de-chaussée des HLM (une vingtaine) et plusieurs commerces (pharmacie et salon de coiffure) ont été inondés (50 cm dans ces deux derniers commerces). La hauteur d'eau sur les voiries de ce quartier était de l'ordre de 70 cm. Elle atteignait 80 à 90 cm côté rivière.

Sur l'autre rive, au niveau de la confluence avec le Traversin, le pont ne pouvait évacuer la totalité des débits et l'habitation au plus près (commune de Belleville-en-Caux) a été inondée par 50 cm d'eau environ. Les eaux traversaient la rue en inondant sur une quinzaine de centimètres le rez-de-chaussée de la maison de retraite : les pensionnaires ont été évacués.

En juin 1993, Place de l'église, les chaussées (en particulier le RD n°25 issus des plaines de Belleville) ont charrié d'importantes quantités d'eaux boueuses ayant pénétré dans les habitations et commerces situés le long (restaurant, salon de coiffure et quincaillerie). Une partie des eaux rejoignait directement la Saône et a participé à l'inondation de la boulangerie Courcelle (garage et four) et de la menuiserie Pasquier (magasin, ateliers). Dans la cour de cette dernière, la hauteur d'eau était de 60 à 70 cm près de la rivière. Le ponton rejoignant le quartier des HLM sur l'autre rive était recouvert par une trentaine de centimètres.

Au niveau du carrefour entre les RD n°25 et n°23, le flot traversait la rangée de constructions au niveau d'un porche et rejoignait le quartier du Mont Varin.

Il semble qu'en décembre 1999, les apports par ruissellements aient été moins importants. Les eaux débordantes de la rivière atteignait le dos des habitations et commerces de la place de l'église : les bâtiments et garages de leurs jardins étaient inondés par des hauteurs d'eau atteignant le mètre. En se rapprochant de la RD n°23, la hauteur d'eau augmentait progressivement : plusieurs commerces (quincaillerie notamment) ainsi que plusieurs habitations y compris de l'autre côté de la rue étaient touchés.

Au point bas du RD n° 23, se trouve l'épicerie-bar-station service. A l'intérieur, des niveaux de 1,20 m ont été notés. Les pompes à essence étaient recouvertes. La voirie totalement submergée était impraticable. L'habitation faisant face au commerce a été aussi sinistrée (70 cm malgré un perron d'une quarantaine de centimètres). Les installations de la coopérative agricole ont été également sinistrées : silos et fosses, ainsi que le sous-sol de l'habitation sur le site (30 cm). Une partie du flot inondant l'épicerie s'évacuait par un cheminement empruntant un espace le long des silos de la coopérative. La rivière, perchée dans ce secteur se déversait en rive droite en amont du pont sur le RD n°23 en direction des pompes à essence de l'épicerie.

Dans le lotissement du Mont Varin, 35 habitations ont été touchées de manière assez inégale. Les habitations du lotissement "neuf" les plus touchées se trouvent vers l'amont et présentaient jusqu'à 50 cm d'eau (5 habitations plus particulièrement touchées), mais pour la plupart des habitations, l'inondation a concerné les garages. La rue principale du lotissement était inondée par une soixantaine de centimètres.

En revanche, dans la rue du Mont Varin, des hauteurs d'eau dépassant le mètre vers l'aval ont été observées. Au droit du lotissement, la lame d'eau avait une épaisseur de l'ordre du mètre. Les 11 habitations situées à droite de la rue ont été sinistrées (caves et sous-sol dans certains cas, planchers habitables dans 5 cas). Les impacts sur les habitations de cette rue sont liés d'une part aux apports par ruissellements issus du RD n°23, mais surtout aux débordements de la rivière issus de l'aval. La pépinière Lehoux à l'aval du lotissement sur la même rive a été submergée par plus de 1 m d'eau ; dans les bâtiments l'eau a atteint 1,30 m. Dans le fond de vallée en amont de la pépinière, il y avait environ 1 à 1,20 m d'eau.

En juin 1993, dans le hameau de Reniéville en tête du vallon sec débouchant au Mont Varin, deux habitations situées près du carrefour entre le RD n°23 et la VC n°1 ont été inondées par les ruissellements issus des plateaux. Les hauteurs d'eau y étaient de l'ordre de 20 à 30 cm.

Vers l'aval de la commune, le site de la société SMS (fabrication d'attelages), situé au lieu-dit du Beau-Soleil, a subi 4 inondations au cours de ces 8 dernières années. Le bâtiment était peu touché avant décembre 1999 : une dizaine de centimètres au plus ; il y en a eu une trentaine en décembre 1999. Le chemin d'accès était submergé par les eaux et rendant l'accès difficile.

Les terrains autour du bâtiment étaient recouverts par une lame d'eau d'environ 60 cm.

Le moulin aux abords de la SMS a été également touché. Les ruissellements issus de la Cavée de la Crique ont inondé la chaussée puis le moulin (juin 1993).

Au hameau de Thièdeville, les deux bungalows en fond de vallée près du pont ont été particulièrement sinistrés. En décembre 1999, les hauteurs d'eau à l'intérieur étaient de 1 à 1,30 m (en janvier 1995, le pont en construction sur la Saône a été emporté).

Outre ces deux habitations près du pont, aucune autre habitation n'a eu à souffrir des inondations à Thiédeville. Dans ce secteur, les herbages des fonds de vallée ont été recouverts par une lame d'eau pouvant atteindre 1,50 m.